

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BEAUCE-LA-ROMAINE

Par arrêté préfectoral du 21/06/2018 une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Beauce-La-Romaine, commune déléguée de Ouzouer-Le-Marché au lieu-dit « Les Tournesols », sera ouverte en mairie de Beauce-La-Romaine **du 16 juillet 2018 au 24 août 2018 inclus.**

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041-173-17-D-0022 déposée par la société QUADRAN dont le siège social est situé rue lieutenant Montcabrier, Technoparc de Mazeran, 34536 BEZIERS. La société QUADRAN est représentée par M. Jérôme BILLEREY.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Charles RONCE, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Beauce-La-Romaine ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de BEAUCE-LA-ROMAINE :

lundi - mercredi – vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

mardi - jeudi : de 09h00 à 12h30

samedi: de 09h00 à 12h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Ouzouer-Le-Marché, commune déléguée de Beauce-La-Romaine afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de BEAUCE-LA-ROMAINE, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Beauce-La-Romaine :

- le lundi 16 juillet 2018 de 9h00 à 12h30
- le vendredi 27 juillet 2018 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 09 août 2018 de 09h00 à 12h30
- le vendredi 24 août 2018 de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de BEAUCE-LA-ROMAINE où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>